



## Reconnaissance de paternité

Par **cndae**, le **12/08/2008** à **10:26**

Bonjour, mon mari a fait une reconnaissance de paternité prénatale suite à un adultère commis il y a quelques mois et dont la maman ( mariée de son côté) a affirmé qu'il était le père de son bébé; nous avons appris de source sûre hier que ce n'était pas le père biologique de ce bébé, nous voulions savoir dans quelle mesure il était possible de revenir sur cette reconnaissance de paternité ( le bébé n'est pas encore né à l'heure où je vous écris) faite à la mairie, procédures, etc. Pouvons nous laisser à la naissance le père biologique( en l'occurrence son mari) déclarer ce bébé ??? Merci de nous informer au plus vite, cordialement.